

## Compte-Rendu du Conseil Municipal du 15 décembre 2021

Présents : Lugdivine MAYNARD, Lynda BOUET, Monique LEMAIRE, Jean-Louis BARTHOD, Jean-Claude PERRON, Jean-Luc VIDAL.

Absents : Philippe MERIAUX et Rose BOUET, qui ont données respectivement leur pouvoir à Jean-Luc VIDAL et Lynda BOUET.

### **Autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement en 2022 dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'année 2021.**

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, pour permettre les achats en investissements nécessaires pour travailler, rénover ou remplacer un bien en urgence, et avancer les projets en cours, de donner l'autorisation au maire d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement en 2022 dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'année 2021, avant le vote des budgets de 2022.

### **Tarifs du service de l'eau.**

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de maintenir ces tarifs comme ceux de 2021.

Type de prestation	Tarifs
Abonnement à l'année	125,05 € HTVA
Consommation /m3 (sans la redevance pollution domestique de 0,28 € / m3)	1,58 € HTVA
Branchement (hors travaux et suivant prestation et fournitures détaillées dans le règlement de l'eau)	500 € HTVA
Réouverture d'un compteur d'eau	200 € HTVA
Changement d'un compteur (suite à une dégradation ou usure anormale : gel, choc, introduction de corps étranger, incendie, ...)	200 € HTVA
Changement d'abonné	30 € HTVA

### **Tarifs du service d'assainissement collectif.**

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de maintenir ces tarifs comme ceux de 2021.

Type de prestation	Tarifs
Abonnement à l'année	60,00 € HTVA
Consommation/m3 (sans la redevance pollution domestique de 0,16 € / m3)	0,75 € HTVA
Participation Financière à l'Assainissement Collectif (Matériel hors installation)	2 980 € HTVA

### **Tarifs du service public d'assainissement non collectif.**

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'augmenter légèrement ces tarifs, afin d'être sûr de couvrir le travail de secrétariat de mairie qu'engendre chaque contrôle, en plus du coût de ce dernier.

Type de prestation	Tarifs
Redevance contrôle de bon fonctionnement (tous les 10 ans)	95 € HTVA
Redevance contre visite pour contrôle de fonctionnement (en cas de réserves émises l'exigeant)	80 € HTVA
Redevance pour contrôle de conception (cas d'installation neuve ou de réhabilitation d'installation existante)	170 € HTVA
Taxe pour entrave au contrôle	200 € HTVA
Redevance analyse	100 € HTVA
Contrôle ponctuel (hors contrôle de bon fonctionnement et contre visite) en cas de vente d'une maison	150 € HTVA

## **Tarifs du camping.**

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, dans la mesure où le camping est bénéficiaire chaque année, que les tarifs ont fait l'objet d'une augmentation non négligeable l'année dernière, et qu'une reprise globale des tarifs ne peut se faire qu'après une étude poussée prenant en compte la réalisation du nouveau sanitaire et d'autres petits aménagements, de n'augmenter que quelques tarifs :

- pour les séjours, le tarif forfait séjour en basse saison passe de 8 à **10 €** pour mieux couvrir le coût du passage du régisseur surtout en début et fin des périodes de basses saisons.
- pour les emplacements à l'année, afin de prendre en compte l'inflation, un emplacement de moins de 10m50 pour moins de 30 nuitées passe de 760 à **775 €** et à partir de 30 nuitées de 1 110 à **1 130 €**, et un emplacement à partir de 10m50 pour moins de 30 nuitées passe de 960 à **980 €** et à partir de 30 nuitées de 1 390 à **1 418 €**.

## **Convention d'occupation d'un emplacement au camping municipal à l'année.**

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de modifier la convention pour fixer la période d'ouverture du camping du 1<sup>er</sup> mars au 15 novembre, et d'ajouter des critères d'acceptation d'une nouvelle caravane ou d'une résidence mobile (mobil-home) liés à la sécurité et l'esthétique, et de préciser la définition d'une nuitée.